

Lutte contre les inégalités versus lutte contre la pauvreté, un nouveau défi pour la microfinance

Jean-Michel Servet
IUED-Genève

"New work shows the importance of gender, ethnic, and racial inequality as a dimension -and a cause - of poverty. [...] Attacking poverty requires actions beyond the economic domain. "

Banque mondiale, World Development Report 2000-2001, Attacking poverty, Oxford University Press, 2001, chap. 3

1/ La montée des inégalités au cours du dernier quart de siècle

2/ Dans l'objectif primordial de lutte contre la pauvreté, quelle est la part de la microfinance ?

3/ L'objectif de lutte contre la pauvreté, vice originel de la microfinance

4/ Lutte contre les inégalités et approche autre de l'accès pour tous aux services financiers

1/ La montée des inégalités au cours du dernier quart de siècle

Même si, au cours du dernier quart de siècle, la fraction de l'humanité en situation de pauvreté et d'extrême pauvreté a diminué, même si certains écarts à l'échelle mondiale ont été réduits, un indicateur tel que l'indice de Gini, appliqué à la répartition des revenus et calculé pour chaque pays, révèle un accroissement des inégalités économiques dans la plupart d'entre eux et traduit un renversement par rapport à une évolution longue jusqu'aux années 1970, où les inégalités entre pays s'étaient plus accrues que les inégalités internes, qui avaient même diminué dans certains d'entre eux.

Or le plus grand nombre des politiques contemporaines menées, tant aux niveaux nationaux que par les organisations internationales et les coopérations bilatérales, ont eu pour objectif essentiel non la diminution des inégalités mais "la réduction" ou "l'éradication" de la "pauvreté". Certains pensent même que l'enrichissement des plus riches est un moteur de l'ensemble du 'système économique', qui permet d'accroître la quantité de biens reçus par les plus pauvres, et par conséquent de leur point de vue la surabondance pour les uns

est la condition nécessaire de l'amélioration de la vie de tous, y compris des pauvres et des plus pauvres d'entre eux. Toutefois, l'effet statistique d'un accroissement du produit national brut par tête et la diminution du pourcentage des personnes vivant chaque jour avec moins d'un dollar (1,2 milliards de personnes soit environ un cinquième des six milliards d'humains), ou moins de deux dollars (2,8 milliards de personnes soit près de la moitié de l'humanité), ne doivent pas masquer non seulement qu'un pourcentage n'est pas un chiffre absolu ' le nombre de pauvres peut ainsi rester constant voire augmenter alors que la fraction de la population en situation de pauvreté diminue ' et surtout que l'accroissement des inégalités induit, par effet d'imitation, un sentiment accru de manque, en particulier parmi les plus pauvres. Comme l'affirmait Jean-Louis Graslin au milieu du XVIIIe siècle on ne peut pas avoir besoin d'un bien dont on ignore complètement l'existence. Or l'effet de démonstration, par la diffusion de l'information très rapidement dans les espaces les plus reculés de la planète et par les mouvements de population, qu'il s'agisse de touristes ou de travailleurs migrants, se trouve exacerbé. On ne peut pas comprendre autrement le succès des marques et les effets de mode dont elles sont le support à l'échelle de toute la planète.

À cela s'ajoute la destruction des hiérarchies, au sens de Louis Dumont. L'émergence de sociétés pensées par leurs membres comme potentiellement égalitaires a créé les conditions du développement de l'envie et de la fin des solidarités, naguère nécessaires au fonctionnement de ces communautés. Désormais, chacun des membres de la République universelle peut légitimement revendiquer dans cette res publica ou common wealth, autrement dit la chose ou richesse commune, une part potentiellement égale du grand festin du Monde. Aucune différence de statut ne peut plus désormais justifier une exclusion qui, en tant que telle, est pensée comme une injustice.

Ce mouvement est contradictoire. Cet aplatissement des valeurs, qui, dans le même mouvement, se réduisent à la seule hiérarchie des prix, peut d'un côté, par son égalitarisme fondamental, être compris comme un "progrès" et d'un autre côté, par l'exacerbation du sentiment de manque, comme un des fléaux de notre modernité. Mais, il y a bien, du fait de l'accroissement des inégalités économiques dans des sociétés animées plus par l'avoir que par l'être, augmentation et intensification de la pauvreté subjective. La croissance de la production et de ces inégalités accentue tout à la fois les désirs de consommation et l'impossibilité, de plus en plus cruellement ressentie, de les satisfaire.

L'observation du revenu moyen par tête est une indication bien sommaire du

degré de pauvreté, car plus encore que la faiblesse du revenu, ce qui frappe les plus pauvres est le caractère très irrégulier de la perception de leurs revenus. Il est possible d'affirmer que plus une personne reçoit un faible revenu, plus les fluctuations de son revenu autour de cette moyenne sont importantes. Plus une personne est pauvre, plus son exposition aux risques de l'existence est forte, ou plus exactement plus sa capacité d'y faire face est faible, compte tenu de sa déficience en capital, tant financier que relationnel. Les politiques encouragées par la plupart des autorités publiques pour rendre plus flexibles les systèmes économiques ont accru les fluctuations des revenus dont la part monétarisée s'est accrue, notamment pour les plus pauvres. Ces politiques dites de dérégulation, en limitant les interventions publiques directes, n'ont fait qu'accroître cette précarité. Il s'en suit que, si une personne doit régulièrement s'endetter pour faire face aux périodes de très faibles revenus, son revenu moyen se trouve amputé de la part versée sous forme d'intérêt ; lorsque cette personne doit céder une partie de ses actifs pour faire face à la diminution de ses revenus, c'est sa capacité de production et donc ses revenus futurs qui se trouvent amputés. Or la mesure du degré de fluctuation des revenus n'entrent pas dans la mesure par le revenu moyen et par l'accès à la consommation de certains biens et services.

2/ Dans l'objectif primordial de lutte contre la pauvreté, quelle est la part de la microfinance ?

Lorsqu'on observe les objectifs donnés aux institutions internationales du système des Nations Unies et aux organisations qui s'en inspirent sous la forme des Millennium Development Goals [\[1\]](#), la lutte contre la pauvreté est mise en avant et les services financiers n'y apparaissent pas comme des objectifs en soi. Ceci peut surprendre quand on connaît le poids d'une institution financière, la Banque mondiale, dans ce nouveau mode d'appréhension de "la lutte contre la pauvreté" aux échelles mondiale et nationales.

De façon générale, l'éradication de la pauvreté est comprise aujourd'hui, non seulement en termes de satisfaction de besoins élémentaires en matière de consommation alimentaire et de conditions de logement, mais aussi en termes d'accès aux services de santé, d'éducation, de fourniture en eau potable, en énergie et en accès à des services de transport et de sanitaires. Ce sont quelques-uns de ces critères qui mesurent la distance par rapport aux objectifs qui ont été fixés pour 2015 et qui permettent d'ores et déjà de douter de la capacité d'atteindre en temps voulu la plupart de ces objectifs.

Or, les services financiers sont oubliés sur cette liste de services. La raison de cet oubli tient sans nul doute à ce que l'amélioration des conditions de vie, apportée par les biens et services précédemment cités, n'est pas pensée comme un droit fondamental de la personne humaine. Il s'agit d'abord de créer les conditions essentielles qui permettront un accroissement de l'employabilité

et de la productivité des personnes, et par conséquent de leurs revenus. Il ne s'agit pas en fait d'objectifs en soi mais de moyens d'agir pour faire franchir par le plus grand nombre d'humains le fameux seuil d'un dollar par jour. Les services financiers, en n'étant pas explicitement cités parmi les indicateurs fondamentaux du degré de pauvreté, apparaissent donc comme étant des moyens de second rang dans cette lutte contre la pauvreté, et surtout comme n'étant pas des objectifs en soi.

Les services financiers dont la microfinance est partie intégrante sont pensés comme des moyens pour atteindre l'objectif d'accroissement des revenus (revenus qui donnent un indicateur essentiel du niveau de pauvreté) dans la mesure où l'accroissement des capacités, y compris à travers le fameux empowerment, en particulier des femmes, devrait rendre les personnes plus autonomes et donc plus productives. La microfinance, et tout particulièrement le microcrédit, a été pensée comme un créateur d'opportunités. Le petit prêt, qu'il ait ou non été précédé d'une épargne personnelle, doit permettre de créer son propre emploi ou une entreprise qui offrira des emplois. Il en va de même de la participation au capital ou de la création de fonds de garantie. La microfinance est donnée à voir comme la condition vertueuse de l'investissement, sans qu'une réflexion soit communément menée sur la qualité de ces emplois et les formes de surexploitation que ces activités peuvent engendrer.

3/ L'objectif de lutte contre la pauvreté, vice originel de la microfinance

L'erreur d'un grand nombre de programmes de microfinance, y compris de programmes offrant des services d'accompagnement dans l'utilisation du prêt pour la création d'entreprise, est la croyance selon laquelle les inégalités et les discriminations sont essentiellement déterminées par la ' pauvreté '.

L'objectif est donc de permettre l'essor de nouvelles activités productives ou le renforcement d'activités existantes qui permettront une augmentation des revenus.

Dans un certain nombre de cas, ce type de programme se sont inscrits en complémentarité des plans dits d'ajustement structurel. Cet accroissement de revenus privés avait pour nécessité de compenser les pertes de revenus induits par la fermeture d'entreprises publiques, la diminution des postes de fonctionnaires, la suppression des subventions à la vente de produits de base et de services tels que les transports publics ou l'approvisionnement en eau ou en électricité. Il s'agissait alors de lutter contre la pauvreté que des réformes néolibérales ne manquaient pas d'engendrer.

L'erreur et l'échec annoncé des objectifs tiennent à cette confusion originelle

entre lutte contre la pauvreté et lutte contre les inégalités. Les inégalités ne sont pas fondamentalement économiquement déterminées et ne sont pas la conséquence de la pauvreté du fait d'une insuffisance de ressources.

Plus fondamentalement, et à l'inverse, la pauvreté doit être comprise comme étant la conséquence des inégalités, et en particulier des inégalités statutaires qui induisent des processus d'exclusion et de marginalisation. Ce n'est sans doute pas un hasard si un pourcentage significatif de la population mondiale pauvre (presque 44%) est concentré en Asie du Sud. Si des pays comme l'Union indienne, le Pakistan, le Bangladesh ou le Népal connaissent des pourcentages de pauvres beaucoup plus élevés que la plupart des autres pays, cela doit être mis en rapport avec l'existence dans ces sociétés contemporaines d'une des formes les plus abjectes d'inégalité : l'intouchabilité. L'inégalité statutaire des castes est productrice de pauvreté. En Afrique sub-saharienne, l'autre zone sur la planète à taux de pauvreté très élevé, des inégalités, notamment tribales, ethniques, linguistiques ou régionales, ont des effets dévastateurs, avec les mêmes conséquences sur le caractère endémique de la pauvreté.

De façon générale, les inégalités sont fondées le plus souvent sur des discriminations notamment ethniques, raciales, linguistiques, religieuses et d'opposition entre allogènes et indigènes et entre lieux de vie. Ces différences pensées et reproduites comme inégalités sont facteurs de discrimination en matière d'accès au travail, au logement et à certains lieux publics mais aussi aux services financiers.

Dans les sociétés européennes, pensons ainsi aux inégalités vécues par nombre d'immigrés ou de citoyens de première voire de deuxième génération. Prenons pour illustrer ailleurs ces formes d'inégalités deux exemples dans des pays aux niveaux dits de développement très différents : la Chine populaire et les Etats-Unis. En Chine populaire, les minorités ethniques qui comptent pour 9% seulement de la population du pays représentent 43% des Chinois en situation qualifiée de pauvreté absolue (selon le Rapport de la Banque mondiale 2001) ; aux Etats-Unis, l'incidence de la pauvreté est de 5,3% parmi les couples blancs mariés alors qu'elle est de 45% parmi les mères célibataires d'origine afro-américaine ou latino-américaine. En règle générale, les inégalités entre sexe, parfois selon le groupe d'âge, surdéterminent ces inégalités.

Le problème est que la microfinance, constituée dans une perspective essentiellement économiste des rapports sociaux, et notamment dans une logique de lutte contre la pauvreté, est particulièrement mal équipée pour

penser la lutte contre les inégalités comme étant prioritaire.

En certaines circonstances, l'efficacité (notamment pour accroître la pression du groupe aux remboursements) appelle même à constituer des groupes socialement homogènes. L'objectif est bien de permettre d'accroître les capacités des personnes en marge ; ce faisant, elles peuvent bénéficier de politiques de discrimination positive (nous pensons par exemple aux systèmes de prêt qui ont été mis en place à destination de malades du SIDA). Mais ces personnes risquent fortement d'être stigmatisées par cette appartenance à un groupe spécifique d'épargne et ou de prêt.

L'individualisation des services de la microfinance, telle que la nouvelle Grameen Bank la pratique depuis la faillite à l'automne 2002 des groupes solidaires de micro-crédit répété, elle aussi, à des soucis d'efficacité. Mais de même, elle risque d'accroître considérablement la dynamique des inégalités économiques au sein des communautés de base (alors que les obligations à la solidarité sont de plus en plus déficientes).

Toutefois, les organisations de microfinance paraissent prendre de fait en charge la nécessité de lutter contre les inégalités, sans que ces pratiques nouvelles soient pensées explicitement à cette fin.

Nous avons souligné l'exposition plus forte des plus pauvres aux fluctuations des revenus.

L'abandon du dogme du micro crédit au profit d'un plus grand pragmatisme incluant les objectifs d'épargne crée les conditions de constitution d'épargne de précaution.

Les nouveaux services d'assurance contre la maladie ou les décès, que certains systèmes de microfinance, proposent vont dans le même sens d'une diminution de l'exposition aux risques des populations elles-mêmes (et pas seulement d'une diminution des risques des prêts pour les institutions...).

Les nouveaux services de transferts, dont on doit noter qu'ils sont encore à l'état embryonnaire, peuvent aussi être à même d'apporter rapidement à certains membres de familles éclatées par l'émigration des secours en cas de besoin.

De façon pragmatique, les services de microfinance peuvent donc apporter des solutions nouvelles et efficaces pour lutter contre certaines conséquences des inégalités, mais la microfinance, à elle seule, ne peut pas être un médicament

miracle pour lutter contre les inégalités et contre la pauvreté que celles-ci engendrent. Elle ne peut qu'accompagner ce combat de longue haleine.

4/ Pour conclure : lutte contre les inégalités et approche autre de l'accès pour tous à des services financiers adaptés

Si l'accent était mis sur la lutte contre les inégalités, les exclusions et les discriminations, et non sur la lutte contre la pauvreté, l'approche de l'accès aux services financiers serait tout autre.

Ainsi, l'appréhension des conditions, tant réglementaires que réelles, d'accès à certains services financiers permettrait de définir l'exclusion bancaire et financière comme caractéristiques des degrés de pauvreté, dans la mesure où l'exclusion bancaire et financière est, pour ceux qu'elle frappe, une atteinte aux capacités de vivre normalement dans des sociétés parvenues à certains degrés et formes de développement. Le degré d'exclusion bancaire et financière subi serait un critère d'appréciation des inégalités si les services financiers étaient intégrés aux droits fondamentaux de la personne humaine.

Les mêmes arguments qui sont introduits pour justifier des interventions publiques en matière de santé et d'éducation, considérés comme des droits fondamentaux, pourraient eux aussi être apportés en matière financière, tels que l'incapacité constatée du privé de satisfaire pleinement ces besoins. Ajoutons que la distinction entre les biens marchands et les biens publics à partir de la possibilité d'exclure ou non des consommateurs, en l'appliquant aussi à la santé et à l'éducation, paraît ici particulièrement fallacieuse, puisqu'elle tend à faire du marché le mode normal d'affectation des ressources, dont on devrait se passer uniquement lorsque l'individualisation du paiement n'est pas physiquement possible. Le "marché" devrait être la règle et l'intervention publique l'exception. Les services financiers sont, comme l'éducation et la santé, des consommations dont l'utilité collective apportée par leur consommation est supérieure à la somme des utilités individuelles. Il y a donc un gain collectif à l'absence d'exclusion pour certaines fractions de la population. Ce gain collectif justifie l'intervention publique dans le domaine et le prix à payer par la collectivité afin que chacun-e ait un accès réel à certains services en la matière ; la définition des services minimum en la matière dépend des modes de vie et de financiarisation des sociétés.

Aujourd'hui le dogme initial d'une viabilité de la microfinance par la facturation intégrale de ses prestations à ses utilisateurs est largement, hormis dans quelques rares pays, sur la voie de l'échec et donc, par nécessité, à plus ou moins brève échéance de l'abandon. Cet objectif n'est atteint que dans des

conditions exceptionnelles qu'il convient d'étudier avec précaution pour définir des conditions et des limites à la reproductibilité. Aussi, de nouveaux objectifs peuvent être donnés aux organisations de microfinance par les autorités publiques, qui de plus en plus agissent non directement mais par subsidiarité et devront alors comme pour tout service apporté aux collectivités humaines qu'elles représentent, tant en mesurer les impacts qu'en payer le prix.

[1] En ce sens voir notamment Le World Development Report 2004 de la Banque mondiale, *Making Services Work for Poor People*, Washington, World Bank/Oxford University Press, 2003, XVI-271.